



Agence QMI / Marc Bellemare

Mise à jour : 30/06/2010 23:27

COMMISSION BASTARACHE

Bellemare revient à la charge

La controverse se poursuit autour de la commission Bastarache. Après avoir mis en doute l'impartialité du premier procureur, Pierre Cimon, voilà que Marc Bellemare met en doute celle de son successeur, Giuseppe Battista.

Rappelons qu'en mai dernier, le procureur principal de la commission, maître Pierre Cimon, avait été contraint de démissionner. Contributeur régulier à la caisse du Parti libéral du Québec, son impartialité était remise en cause par maître Marc Bellemare.

Aujourd'hui, l'ex-ministre de la Justice s'en prend cette fois au nouveau procureur principal de la commission, Giuseppe Battista. Ce dernier a comme principal associé maître Gilles Ouimet, nouvellement élu bâtonnier à la tête du Barreau du Québec. Or, le Barreau demande à son syndic d'enquêter à son tour sur les allégations de Marc Bellemare. Les conclusions de cette enquête pourraient valoir à Marc Bellemare des sanctions allant même jusqu'à la radiation.

L'avocat de Marc Bellemare, maître Rénaud Beaudry, parle d'une autre apparence de conflit d'intérêts. «C'est son associé qui va faire une sortie sur la place publique, disant: "On a demandé une enquête du syndic et j'ai demandé qu'on me fasse rapport à moi. Je suis associé, mais je lui parlerai pas!"» a-t-il martelé.

Non seulement l'impartialité de maître Battista est soulevée, mais pour l'avocat de maître Bellemare, jamais le bâtonnier n'aurait dû publiquement révéler l'existence de l'enquête du syndic.

«Ça donne pas une bonne image au bâtonnier qui est allé s'ouvrir la trappe sur la place publique alors qu'il aurait dû se taire», précise maître Beaudry, avant d'ajouter : «Ça démontre à quel point la commission Bastarache est un exercice qui n'a plus aucun sens.»

Réactions de l'opposition

L'opposition en profite pour réclamer à nouveau la hache dans la commission Bastarache et soulève une question au bâtonnier.

«Jusqu'à maintenant, la personne qui a entravé le processus de nomination, c'est pas Marc Bellemare, là, c'est Jean Charest. Alors, j'aimerais bien savoir, du Barreau: est-ce qu'il compte aussi prendre des représailles contre le premier ministre si c'est le cas?» a questionné Stéphane Bédard, leader parlementaire du Parti québécois.

Au Barreau du Québec, la secrétaire de l'Ordre, maîtresse Sylvie Champagne, rétorque que le premier ministre Jean Charest ne fait pas exception. En cas d'infraction au Code de déontologie des avocats, il peut s'exposer à une sanction disciplinaire.

Du côté de la commission Bastarache, la polémique soulevée par maîtresse Bellemare n'embrouille aucune carte. Maîtresse Battista demeure procureur en chef.

(TVA Nouvelles)

Copyright © 1998-2008 Groupe TVA inc. - Tous droits réservés
Une réalisation de Canoe.ca